

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

4 septembre 2020

Convocation du 28 août 2020

L'an deux mil vingt, le quatre septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Châtelaudren-Plouagat se sont réunis à la Salle des Fêtes de Plouagat sous la présidence de Mr Olivier BOISSIERE, Maire

**Etaient Présents** : BOISSIERE Olivier, MARTIN Patrick, SILVANT Naïs, BEROT Patrice, LORANT Monique, LE BONHOMME Sophie, SOLO Patrick, MEVEL-RAULT Sylvie, LE PILLOUER Jean-Michel, LE VAILLANT Jean-Paul, COSSON Véronique, LARRIVEN Yves, LE LAY Géraldine, LE ROY Aline, JOUAN Rozenn, TREPARD Alain, MADELEINE Janick, MORO Jacques, LE BRETON Alexandra, LE GUILLOUX Pascal, GOURIOU Isabelle, PERAIS Jérôme, LE CHANU Isabelle, CLAVIEN Christophe, PHILIPPE Sophie,

**Absents excusés** : PROVOST Thibault, LE CREURER Ginette, TURBAN Daniel, BRAULT Yves

**Procurations** : PROVOST Thibault donne pouvoir à PHILIPPE Sophie, LE CREURER Ginette donne pouvoir à LE BRETON Alexandra, TURBAN Daniel donne pouvoir à LE PILLOUER Jean-Michel, BRAULT Yves donne pouvoir à LE VAILLANT Jean-Paul

**Secrétaire de Séance** : Naïs SILVANT

**Compte-rendu de la réunion de Conseil municipal du 10 juillet 2020**

Lecture est donnée par Mr le Maire de la réunion de Conseil municipal du 4 septembre 2020.

Le compte-rendu de cette réunion est validé à l'unanimité des membres présents à ce Conseil municipal.

**N°92-09/2020 - ADMINISTRATION GENERALE : LEFF ARMOR COMMUNAUTE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS COMMUNAUX AU SEIN DES INSTANCES INTERCOMMUNALES.**

**Présentation** : Après le renouvellement des équipes municipales et de l'équipe communautaire, il convient de désigner les représentants communaux au sein des instances intercommunales.

Leff Armor Communauté demande que soient désignés avant le 17 septembre :

- 1 conseiller titulaire + 1 suppléant par commune au sein des commissions environnement (dont politique des déchets), développement économique et emploi, enfance jeunesse – animations / petite enfance, développement culturel, développement sportif, urbanisme / habitat, coopération décentralisée, mobilités, patrimoine – projets communautaires – très haut débit, insertion par l'économique,
- 1 conseiller titulaire + 1 suppléant par commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
- 2 contribuables susceptibles d'être amenés à siéger au sein de la commission intercommunale des impôts directs (CIID)
- 1 conseiller municipal (de préférence cumulant avec un mandat de conseiller communautaire) au sein du conseil d'exploitation eau et assainissement
- 1 conseiller titulaire + 1 suppléant

**Décision** : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de désigner :

Commission	Titulaire(s)	Suppléant(e)
Environnement (dont politique des déchets)	Jérôme PERAIS	Alain TREPARD
Développement économique et emploi	Daniel TURBAN	Olivier BOISSIERE
Enfance jeunesse – animations / petite enfance	Véronique COSSON	Sylvie MEVEL-RAULT
Développement culturel	Sophie LE BONHOMME	Alexandra LE BRETON
Développement sportif	Patrick SOLO	Pascal LE GUILLOUX
Urbanisme / habitat	Janick MADELAINE	Christophe CLAVIEN
Coopération décentralisée	Aline LE ROY	Sophie PHILIPPE
Patrimoine – projets communautaires – très haut débit	Patrice BEROT	Jacques MORO
Insertion par l'économie	Patrick SOLO	Yves LARRIVEN

Commission locale d'évaluation des charges transférées	Olivier BOISSIERE	Patrick MARTIN
--	-------------------	----------------

Commission intercommunale des impôts directs	Patrick MARTIN	Olivier BOISSIERE
--	----------------	-------------------

Conseil d'exploitation eau et assainissement	Olivier BOISSIERE	Monique LORANT
--	-------------------	----------------

Office de Tourisme	Jean-Paul LE VAILLANT Monique LORANT	
--------------------	---	--

## N°93-09/2020 - ADMINISTRATION GENERALE : SERVICE COMMUN D'ACHAT – DESIGNATION D'UN ELU(E) REFERENT(E)

**Présentation :** La commune de Châtaudren-Plouagat adhère au Service Commun d'Achat (SCA). Le SCA est une Association Loi 1901 à but non lucratif qui se positionne comme un outil d'optimisation et d'aide aux achats (alimentaires, biens, équipements et services) pour les Associations et les Collectivités sur la Bretagne.

À travers son action de mutualisation, le SCA coordonne et rassemble dans un même intérêt économique durable des adhérents et des fournisseurs.

Il est proposé de désigner un(e) élu(e) référent, les référents communaux administratif et technique étant respectivement Nathalie Scolot, responsable du service finances, et Frédéric Bréant, responsable de la restauration scolaire.

**Proposition de décision :** le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de désigner Mme Sylvie MEVEL-RAULT comme élue référente du service commun d'achat.

**N°94-09/2020 - FINANCES : SALLE JEAN LE CUZIAT – DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) – PART EXCEPTIONNELLE 2020**

**Présentation :** dans le cadre du plan de relance des territoires, le Gouvernement a décidé de doter l'enveloppe consacrée à la DSIL d'un milliard d'euros supplémentaires.

Il est proposé de solliciter la DSIL, au titre de la rénovation thermique, de la transition énergétique, du développement des énergies renouvelables et de la préservation du patrimoine public historique et culturel, pour compléter le financement du projet de réhabilitation de la salle polyvalente Jean Le Cuziat.

Pour mémoire, le coût total du projet est estimé à 483 260€ HT, dont 384 200€ HT de travaux.

Le plan de financement actualisé serait le suivant :

Ressources	Date de demande ou d'obtention *	Montant (HT)	Taux (%)
Fonds européens			
Dotations à l'investissement public local (D.S.I.L.) : y compris contrat de ruralité, action « cœur de ville », opération « dynamisation des bourgs et villes rurales en Bretagne » - <b>déjà obtenue</b>	Obtenue le 9/08/2019	130 000	33,84
État (DETR) - <b>demandée ou obtenue</b>			
État (FNADT, DRAC, CNDS) à préciser			
Conseil régional (Contrat de partenariat)	Demandée le 17/09/2019	69 852	17,96
Conseil départemental			
EPCI			
Autres financements publics Syndicat Départemental d'Énergie (SDE22)	Obtenue le 12/10/2018	19 330	5,03
<b>Sous-total des aides publiques</b>			
<b>Subvention D.S.I.L « Grandes priorités » demandée</b>		89 030	23,17
<b>Part du demandeur</b>	Autofinancement	76 840	20,00
	Emprunts		
<b>MONTANT TOTAL PRÉVISIONNEL</b>		384 200	100,00

En termes de calendrier, le début des travaux est prévu en juillet 2021 et la réception en mars 2022.

**Décision :** le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :  
- de valider le plan de financement tel que présenté ci-dessus

- d'autoriser Mr le Maire à solliciter auprès de Mr le Préfet un financement complémentaire de 89 030€ dans le cadre de l'appel à projets relatif à la part exceptionnelle en 2020 de la dotation de soutien à l'investissement public local et à l'accompagnement de la relance des territoires.

#### **N°95-09/2020 - FINANCES : TRAVAUX TOITURE GARDERIE – CONSEIL DEPARTEMENTAL - DEMANDE DE SUBVENTION**

**Présentation :** Dans le cadre de la mise en œuvre d'un fonds d'investissement exceptionnel par le Conseil départemental, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Mr le Maire à soumettre le projet de rénovation et de transformation de l'ancienne garderie en classe supplémentaire ou en accueil périscolaire.

Plus précisément, le projet qu'il est proposé de soumettre au Conseil Départemental consiste en la rénovation de la couverture.

Le coût de cette rénovation est estimé à un montant total de 29 000€ HT.

Le montant sollicité de la subvention est de 23 200€, soit 80% de la dépense totale.

**Décision :** le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'acter le principe de rénovation et de transformation de l'ancienne garderie en classe supplémentaire ou en accueil périscolaire,
- d'autoriser Mr le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre du d'investissement exceptionnel d'un montant de 23 200€, soit 80% du montant de la dépense totale.

#### **N°96-09/2020 - FINANCES / VOIRIE : BUDGET COMMUNAL - DECISION MODIFICATIVE N°2 – RUE DES ECOLES (CHÂTELAUDREN) – SURCÔÛT + ACTUALISATION MARCHÉ + AVENANT N°1**

**Présentation :** Le 10 juin dernier, le bureau municipal a décidé de remplacer les pavés en grès prévus rue des écoles à Châtelaudren par des pavés en granit éclatés.

Ce remplacement a eu pour conséquence un surcoût de 9 207€ HT, soit 11 048,40€ TTC.

De plus, les marchés passés avec les entreprises Eurovia et Lopin nécessitent d'être actualisés du fait d'un lancement des travaux en février 2020 soit plus de trois mois après la signature du marché (en septembre 2018).

Cette actualisation non prévue au budget primitif est estimée à 2 500€.

Il est donc proposé :

- d'abonder, en dépenses d'investissement, l'article 2315 (marché réseaux d'eaux pluviales) de + 13 600€ et de diminuer d'autant l'article 020 (dépenses imprévues), soit :

Imputation- objet	montant	Imputation- objet	montant
Ch 23 art 2315 – marché réseaux d'eaux pluviales	+13 600,00€	020- dépenses imprévues	- 13 600,00€

- d'autoriser Mr le Maire à signer un avenant avec l'entreprise Eurovia d'un montant de 9 207€ HT, soit 11 048,40€ TTC.

Ce qui porterait le montant total du marché à un montant de 212 589,24€ TTC (Le marché initial était d'un montant de 201 540,84€ TTC).

**Décision :** le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'adopter la proposition de décision modificative n°2 telle que libellée ci-dessus,
- d'autoriser Mr le Maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise Eurovia pour un montant de 9 207,00€ HT, soit 11 048,40€ TTC.

**N°97-09/2020 - FINANCES/VOIRIE : ROND-POINT DE KERTEDEVANT – ECLAIRAGE D'UN ABRI BUS – APPROBATION DU PROJET + DECISION MODIFICATIVE N°3 (cf. plan en annexe 1)**

**Présentation :** il est proposé d'étendre le réseau d'éclairage public pour couvrir le rond-point de Kertedevant et l'abri bus.

Le syndicat départemental d'énergie des Côtes d'Armor estime le montant de ces travaux à 5 040,00 TTC (Coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie), dont 2 100,00€ à la charge du SDE22.

Le coût pour la commune de l'éclairage de l'abri bus de Kertedevant est estimé à 2 940€. Les crédits pour ce projet n'ayant pas été inscrits au budget primitif, il est proposé d'adopter une décision modificative en abondant en dépenses d'investissement l'article 2041581 (subventions d'équipement) d'un montant de 2 940€ et en diminuant d'autant l'article 020 (dépenses imprévues), soit :

Imputation- objet	montant	Imputation- objet	montant
Ch 204 art 2041581 – subventions d'équipement	2 940,00	020- dépenses imprévues	- 2 940,00€

**Décision :** Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet d'éclairage public consistant en l'extension du réseau d'éclairage public au rond-point de Kertedevant et à l'abri bus présenté par le syndicat départemental d'énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 5 040,00€ TTC (Coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie).

La commune de Châtelaudren-Plouagat ayant transféré la compétence d'éclairage public au syndicat, celui-ci bénéficiera du fonds de compensation de la TVA et percevra de la commune de Châtelaudren-Plouagat une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019 d'un montant de 2 940,00€, montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22,

- décide d'adopter la décision modificative n°3 telle que proposée ci-dessus.

**N°98-09/2020 - FINANCES : BUDGET ANNEXE « CAMPING DE L'ETANG » - DECISION MODIFICATIVE n°2 – BORNE – COVID-19 – BALLON D'EAU CHAUDE + BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE n°4**

**Présentation :** L'installation de la borne au camping a nécessité l'achat de matériaux et petites fournitures pour un montant de près de 4 000€, non prévus initialement.

La crise sanitaire a également occasionné des achats supplémentaires de produits d'entretien et de matériels.

Enfin, le ballon d'eau chaude du camping a dû être remplacé en urgence.

Pour pouvoir honorer ces dépenses, il est proposé d'adopter la décision modificative n°2 du budget annexe telle que détaillée ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Imputation- objet	montant	Imputation- objet	montant
Ch 011- art.60632 Fournitures de petits équipements	1 300,00€	Ch 77- art 774 – subvention exceptionnelle	6 000,00€
Ch 011- art 60633 fournitures de voirie	2 600,00€		
Ch011- Art 60631 Fournitures d'entretien	500,00€		
Ch011-Art 61558 entretien autres biens mobiliers	1 600,00€		
<b>Total dépenses</b>	<b>6 000,00€</b>	<b>Total recettes</b>	<b>6 000,00€</b>

Pour abonder les crédits du budget annexe, il est nécessaire d'augmenter en conséquence la contribution du budget communal.

Il est proposé de procéder à cet ajustement par une décision modificative n°4 sur le budget communal telle que détaillée ci-dessous :

Imputation - objet	montant	Imputation - objet	montant
Ch 65 - art 65736 subvention aux établissements et services rattachés	6 000,00€	022 dépenses imprévues	- 6 000,00€

**Décision :** le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'adopter la décision modificative n°2 du budget annexe « camping de l'étang » telle que proposée ci-dessus,
- d'adopter la décision modificative n°4 du budget communal telle que proposée ci-dessus

#### **N°99-09/2020 - FINANCES : PARTICIPATION FINANCIERE AU FOOTBALL CLUB PCL – DECISION MODIFICATIVE N°5**

**Présentation :** par délibération du 22 août 2019, le Conseil municipal a autorisé la signature d'une convention avec l'association FCPCCL lui accordant une aide financière pour l'embauche d'un contrat aidé afin de promouvoir l'activité football. Cette subvention d'un montant de 4 820€ au titre de 2020, n'a pas été inscrite lors du BP 2020.

Il est donc proposé d'abonder, en dépenses de fonctionnement, l'article 6574 (subvention de fonctionnement aux associations) de + 4 820€ et de diminuer d'autant l'article 022 (dépenses imprévues), soit :

Imputation- objet	montant	Imputation- objet	montant
Ch 65 art 6574 – Subvention	+4 820,00	022- dépenses imprévues	- 4 820,00€

**Décision :** le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, l'attribution de cette subvention et adopte la proposition de décision modificative n°5 telle que libellée ci-dessus.

**N°100-09/2020 - FINANCES : ECOLE PUBLIQUE – ACHAT DE MATERIEL DE TEST PSYCHOMETRIQUE – PARTICIPATION FINANCIERE**

**Présentation :** sous l'impulsion de l'Education Nationale, la commune de Bourbriac s'est engagée à faire l'acquisition d'un nouveau matériel de test psychométrique. Il sert à la psychologue scolaire à effectuer des bilans psychologiques et psychopédagogiques auprès d'enfants fragiles sur le plan scolaire.

Le coût de cet outil est de 1 622€ HT, soit 1 940€ TTC.

La répartition du coût par commune serait la suivante :

Communes	Coût en Euros
BOQUEHO	141,29
BOURBRIAC	227,30
CHATELAUDREN-PLOUAGAT	487,76
CORLAY	127,78
LANRODEC	149,89
PLELO	320,67
PLERNEUF	127,78
PLESIDY	33,17
PLOUVARA	119,18
PONT-MELVEZ	45,46
SAINT ADRIEN	30,72
SAINT PEVER	47,92
TREGOMEUR	81,08
<b>Total</b>	<b>1940 euros TTC</b>

Il est proposé de participer à son financement proportionnellement au nombre d'élèves relevant du secteur d'intervention de la psychologue scolaire et sur la base d'un montant HT, soit 407,81€.

**Décision :** le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de participer financièrement à l'acquisition par la commune de Bourbriac d'un nouveau matériel de test psychométrique à hauteur de 407,81€.

**N°101-09/2020 - VOIRIE : AMENAGEMENT DE LA RUE DE GUINGAMP (RD712) – CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL (cf. annexe 2)**

**Présentation :** Le projet d'aménagement de la rue de Guingamp, route départementale 712, doit préalablement être soumis à l'approbation de la Commission permanente du Conseil Départemental et doit donner lieu à la signature d'une convention d'occupation du domaine routier départemental qui formalisera les principes d'aménagement et précisera les conditions d'entretien.

**Décision :** le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
- approuve le projet d'aménagement de la rue de la rue de Guingamp, route départementale 712,  
- sollicite sa prise en considération par le Conseil Départemental,  
- autorise Mr le Maire à signer la convention d'occupation du domaine routier départemental,  
- autorise Mr le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

## **N°102-09/2020 - TRAVAUX : SALLE JEAN LE CUZIAT – ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE**

**Présentation :** dans le cadre du projet de rénovation de la salle Jean Le Cuziat, une consultation de cabinets de maîtrise d'œuvre a été lancée.

La consultation portait sur 1 mission de base et 2 missions optionnelles, respectivement une mission OPC (ordonnancement, pilotage et coordination) et une mission DQE (détail quantitatif estimatif)

4 cabinets ont remis une offre : Bernard Houssais Architecture de la Roche Derrien, Selarl Stumm Architectures de Saint Connan, Philippe Henocq Architecte de Plérin et Selarl Royer Leconte Cadio Architectes (IC● AR Atelier d'Architecture de Pordic)

Après analyse des offres, il est proposé de retenir Philippe Henocq Architecte de Plérin pour la mission de base et la mission DQE pour un montant total de 36 750€ HT, soit 44 100€ TTC.

**Décision :** le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de retenir Philippe Henocq Architecte de Plérin pour assurer la maîtrise d'œuvre de la rénovation de la salle Jean Le Cluziat pour un montant de 36 750€ HT, soit 44 100€ TTC. Ce montant comprend la mission de base et la mission DQE.

## **N°103-09/2020 - URBANISME : LOTISSEMENT « LE PRE DE L'ETANG » - DEFINITION DU PROGRAMME ET CONSULTATION DU MAITRE D'ŒUVRE – MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE**

**Présentation :** dans le cadre du projet de lotissement « Les Prés de l'Etang », la commune a sollicité l'agence départementale d'appui aux collectivités (ADAC 22) afin qu'elle l'assiste sur les plans technique, juridique et financier pour définir le programme et l'accompagne dans la consultation du maître d'œuvre.

L'ADAC 22 propose d'accomplir cette mission pour un montant de 1 260€ HT, soit 1 512€ TTC.

**Décision :** le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser Mr le Maire à passer commande auprès de l'ADAC 22 d'une mission d'assistance technique, juridique et financière pour définir le programme et d'accompagnement dans la consultation de la maîtrise d'œuvre pour un montant de 1 260€ HT, soit 1 512€ TTC.

## **N°104-09/2020 - ENVIRONNEMENT : INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SOUMISES A AUTORISATION – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL (cf. annexes 3 & 4)**

**Présentation :** le Conseil municipal de Châtelaudren-Plouagat est saisi d'une demande d'avis de la Préfecture des Côtes d'Armor concernant le dossier présenté par la SARL Toquet, personne morale, dont le siège social est situé au lieu-dit Kervisio à Bringolo, pour être autorisée au regroupement de deux élevages porcins, l'EARL Cosson site La Ville Neuve Perret à Châtelaudren-Plouagat et l'EARL de Kervisio, site Kervisio à Bringolo, dans le cadre de l'installation d'un jeune

agriculteur, avec construction de nouveaux bâtiments pour les ateliers naissance, post-sevrage et engraissement au lieu-dit Kervisio à Bringolo.

Ce projet est soumis à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement et fait l'objet d'une procédure susceptible d'aboutir à une autorisation assortie de prescriptions ou à un refus.

Le dossier est consultable sur le site de la Préfecture des Côtes d'Armor à l'adresse suivante :

<https://www.cotes-darmor.gouv.fr/content/download/45295/317620/file/Dossier%20-%20pages%201%20%C3%A0%2031.pdf>

<https://www.cotes-darmor.gouv.fr/content/download/45296/317624/file/Dossier%20-%20pages%2032%20%C3%A0%20153.pdf>

<https://www.cotes-darmor.gouv.fr/content/download/45297/317628/file/Dossier%20-%20pages%20154%20%C3%A0%20352.pdf>

[https://www.cotes-](https://www.cotes-darmor.gouv.fr/content/download/45298/317632/file/COSSON_EARL_COMPLEMENT_ICPE.pdf)

[darmor.gouv.fr/content/download/45298/317632/file/COSSON\\_EARL\\_COMPLEMENT\\_ICPE.pdf](https://www.cotes-darmor.gouv.fr/content/download/45298/317632/file/COSSON_EARL_COMPLEMENT_ICPE.pdf)

Une enquête publique s'est tenue du 20 juillet au 21 août à la mairie de Bringolo.

La mission régionale d'autorité environnementale a émis des observations sur ce dossier (cf. annexe 3 ci-jointe). Une conseillère environnementale de la Cooperl, ingénieure agricole, a rédigé un rapport en réponse (cf. annexe 4 ci-jointe).

**Décision :** le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (1 abstention), d'émettre un avis favorable au projet de regroupement de deux élevages porcins, l'EARL Cosson site La Ville Neuve Perret à Châtaudren-Plouagat et l'EARL de Kervisio, site Kervisio à Bringolo.

#### **N°105-09/2020 - URBANISME : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – 2 COTE DES EPINETTES – PARCELLES B N°468 – 469 (cf. annexe 5)**

**Présentation :** L'étude de Maître Ariane GAULT-JOUET à Châtaudren-Plouagat présente une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien situé 2 Côte des Epinettes cadastré B n° 468 – 469 pour une superficie totale de 3a 27ca.

**Proposition de décision :** Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas préempter sur ce bien.

#### **N°106-09/2020 - URBANISME : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – RUE DE ROSCORLET – PARCELLES B N°1833 (cf. annexe 6)**

**Présentation :** L'étude de Maître Marie-Christine ROLLAND à Châtaudren-Plouagat présente une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien situé Rue de Roscorlet cadastré B n° 1833 pour une superficie totale de 08a 05ca.

**Décision :** Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas préempter sur ce bien.

**N°107-09/2020 - URBANISME : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – RUE DU CLAUDREN – PARCELLES B N°2257-2260-2256-2259 (cf. annexe 7)**

**Présentation :** L'étude de Maître Mathieu CARETTE à FOUESNANT (29170) présente une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien situé Rue du Claudren cadastré B n° 2257-2260-2256-2259 pour une superficie totale de 11a 39ca.

**Décision :** Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas préempter sur ce bien.

**N°108-09/2020 - URBANISME : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – 13 RUE DE GUINGAMP – PARCELLES C N°740-1312 (cf. annexe 8)**

**Présentation :** L'étude de Maître Marie-Christine ROLLAND à Châtelaudren-Plouagat présente une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien situé 13 Rue de Guingamp cadastré C n° 740-1312 pour une superficie totale de 06a 66ca.

**Décision :** Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas préempter sur ce bien.

**N°109-09/2020 - URBANISME : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – RUE DE MISSISSIPI – PARCELLES C N°2234-2305-2306-2307-2308-2309-2311 (cf. annexe 9)**

**Présentation :** L'étude de Maître Ariane GAULT-JOUET à Châtelaudren-Plouagat présente une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien situé Rue de Mississipi cadastré C n° 2234-2305-2306-2307-2308-2309-2311 pour une superficie totale de 12a 10ca.

**Décision :** Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas préempter sur ce bien.

**N°110-09/2020 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE SIGNES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT**

Liste des engagements du 18 juin au 11/08/2020 - budget Communal			
Tiers	Objet	Mt TTC	Date
KERANTEN	installation routeur antenne 4G MSP	492,67	19/06/2020
CAMMA Sports	Achats de trois buts de Football (cf déclaration de sinistre)	3 070,80	25/06/2020
ADAC 22	Réflexion sur la mutualisation équipé foot prestation annexe: amiante cplt engt116	432,00	26/06/2020
SPTP	travaux d' Aménagement de la rue de Guingamp-marché 2020-01	164 673,90	29/06/2020
SYNCHRONICITY	jeux étang ref devis 2002171/2 - portique, tournicotti - canard ressort-panneau coquillage	11 460,00	06/07/2020
SDE	modification et extension réseau éclairage rue Ruperou et stade	933,34	08/07/2020
EIMH	Sous traitance GOUARIN-Restructuration Groupe scolaire: lot 2 gros œuvre avenants 1 & 2 délib 50-03 & 86-05/19	440,40	08/07/2020
ARMOR PAVAGE	VOIRIE rue des écoles CHATE- REF DC4	8 394,00	16/07/2020

BCE	3 tableaux tryptiques école PL - 1cm+1ce+1cp école CH	1 593,25	22/07/2020
Menuiserie Nico	porte nouvelle garderie PL	2 049,98	23/07/2020
TOPAZ	Matériels d'atelier ST CHATE + PL	9 259,20	28/07/2020
LE DU T.P.	rénovation bornes prise de courant marché CH - selon devis 20200608-3	4 132,94	03/08/2020
SBSI	2 vidéos projecteur-pc Asus portable- 2 bornes wifi - carte pc Mme derre mevel ECOLE	4 639,89	05/08/2020
EUROVIA	programme voirie 2020 ref delib 80-07-2020	259 171,68	06/08/2020
	Total de la sélection	470 744,05	
<b>Liste des engagements du 18 juin au 11/08/2020 - budget camping</b>			
Tiers	Objet	Mt TTC	Date
SAE	installation câblage électrique borne-barrière levante camping CH	559,20	08/06/2020
manutan	vitrine extérieure pour affichage tarifs entrée camping	303,22	07/07/2020
SDE	travaux EP rénovation borne camping Chatelaudren	9 100,32	09/07/2020
LE DU IND	pose modules talus abords camping	2780,15	16/07/2020
ING CONCEPT	réalisation d'un relevé topographique du fond du camping	600,00	16/07/2020
	Total de la sélection	13 342,89	

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions ci-dessus prises par Mr le Maire conformément à la délégation accordée par le Conseil municipal au titre de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

La séance est close et levée à 22h40.